

Plessis remplissait les mêmes devoirs envers ses trois filles et les servantes du logis.

Rude travailleur lui-même, le sieur Louis Plessis accoutumait ceux qui dépendaient de lui à bien employer le temps, et à mettre de l'ordre dans leur besogne. L'ouvrage qui devait se faire à la forge dans le cours de l'année était toujours déterminé d'avance ; on réservait pour chaque saison le genre de travail le plus convenable ; et l'arrangement, une fois décidé, devait être invariablement suivi.

Les objets qui sortaient de la boutique de M. Plessis étaient presque tous destinés pour le commerce des marchands de Montréal avec les tribus sauvages du Nord-Ouest. Ainsi pendant l'automne et l'hiver, le maître et ses ouvriers fabriquaient des haches de *traite*,* qu'on déposait dans un magasin avant qu'elles fussent complètement terminées. Et voici pourquoi : le chef de l'atelier observait, dans toute leur rigueur, les jeûnes commandés par l'église ; pendant le reste de l'année un jeûne d'un ou de deux jours par semaine ne l'empêchait pas de se livrer aux travaux ordinaires ; mais, comme il aurait été difficile d'en faire autant pendant les quarante jours du carême, il réservait des ouvrages plus légers pour ce temps. Alors les gros marteaux se reposaient sur l'enclume, et comme il ne restait plus qu'à polir et à aiguiser les haches préparées de longue main, tous les ouvriers pouvaient jeûner exactement, sans nuire à leur santé.

* Les marchandises fournies aux sauvages en échange de leurs pelleteries étaient désignées sous le nom d'articles de *traite*.